

emprunteurs étrangers d'émettre des titres au Canada. Je crois que nous devrions continuer à désapprouver des émissions de ce genre, vu que pareille utilisation de l'épargne canadienne risquerait d'aggraver les pressions qui s'exercent sur notre marché de capitaux et d'augmenter les emprunts effectués aux États-Unis par les Canadiens à la faveur de l'exemption de la taxe d'égalisation de l'intérêt. Je ne doute pas que nos institutions financières continueront à collaborer avec nous dans la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre des Finances (M. Sharp) d'avoir pris cette initiative, mais j'estime qu'elle s'imposait depuis longtemps. Ces mesures sont nécessaires. J'ignore combien elles seront efficaces et dans quelle mesure les principes directeurs seront suivis. Dans sa déclaration, le ministre a signalé que ne sont pas visés les investissements effectués sur des titres de cette nature par des institutions financières et des caisses de pension canadiennes et destinés à acquitter des engagements en devises étrangères envers des non-résidents du Canada et des États-Unis. J'en comprends la nécessité. J'espère que, même si cette initiative est tardive, elle aura les répercussions attendues.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Tous les députés se réjouissent que le gouvernement prenne des mesures pour protéger notre économie contre les répercussions néfastes qui pourraient découler des principes directeurs énoncés par le gouvernement américain. Le ministre aurait facilité les choses aux Canadiens et aux députés en indiquant si de grandes quantités de nos capitaux ont été détournés vers les États-Unis ou vers des placements américains dans d'autres parties du monde. Si cela s'est produit sur une grande échelle, j'estime que nous devrions le savoir.

Deuxièmement, il faut nous dire si l'initiative plutôt modérée dont il est question dans la déclaration est suffisante pour pallier la situation. Comme nous en ignorons la gravité, nous ignorons si le remède proposé par le ministre est suffisant pour surmonter la crise.

J'espère que très bientôt le ministre nous annoncera l'importance de cet exode de capitaux et qu'il nous dira aussi si la mesure proposée aujourd'hui est d'une utilité quelconque. La Chambre surveillera la chose avec beaucoup d'intérêt. Nous sommes soulagés de voir que le ministre s'intéresse à la question et prend au moins, semble-t-il, une initiative préliminaire pour remédier à la situation.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a réellement

[L'hon. M. Sharp.]

compris la situation qui prévaut, à l'heure actuelle, au Canada, dans le domaine de l'épargne et des investissements.

Le ministre des Finances lance un appel aux investisseurs canadiens de voir à investir dans l'industrie canadienne et demande aux emprunteurs de voir à mettre un terme à leurs emprunts aux États-Unis.

Or, monsieur l'Orateur, si l'on regarde la situation en face, on constate que les plus gros emprunteurs, au Canada, sont les corps publics, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les commissions scolaires. Ce sont les plus gros emprunteurs et ce sont eux qui vont chercher la grande majorité des épargnes des Canadiens et, aujourd'hui, le ministre des Finances fait appel à tous les Canadiens, à tous les investisseurs privés, bref, aux banques, aux compagnies d'assurance, aux sociétés de fiducie et de prêts, aux autres sociétés constituées en corporations, aux caisses de pension et même aux particuliers, mais il oublie de faire appel à la principale institution qui pourrait régler le problème, c'est-à-dire la Banque du Canada.

La Banque du Canada est un organisme public qui devrait avoir la responsabilité d'investir dans le domaine public, c'est-à-dire les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et scolaires et, à ce moment-là, les banques privées pourraient être orientées vers les investissements privés.

Mais tant qu'on laissera à l'épargne privée le soin et l'obligation de satisfaire les exigences des corps publics, des gouvernements, à ce moment-là, je dis à l'honorable ministre qu'il n'y a pas assez de capitaux privés au Canada pour financer, à la fois, les investissements publics et les investissements privés.

Il va falloir trouver une autre solution que les directives données à l'heure actuelle par le ministre des Finances. La seule solution, à mon sens, c'est de voir à ce qu'un organisme public au Canada, comme la Banque du Canada, puisse satisfaire les demandes des organismes publics, c'est-à-dire les gouvernements. Qu'on laisse à l'entreprise privée le soin de satisfaire les demandes de l'entreprise privée. Que les investisseurs privés voient aux demandes des emprunteurs privés, des compagnies privées, et qu'un organisme public existe ou qu'on donne à la Banque du Canada le pouvoir d'exister, afin de satisfaire les demandes des corps publics.

C'est là la seule solution, et si l'honorable ministre des Finances ne veut pas se rentrer cela dans la tête, il ne trouvera jamais d'autre solution aux besoins de notre économie moderne.